

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le huitième jour du mois de janvier en l'an deux mille treize, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean Lafleur

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim : Madame France Dubuc

Présence de 17 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière d'ouverture

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 20 : 00 heures
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 21 : 00 heures
 - Séance extraordinaire du 17 décembre 2012 à 21 : 45 heures
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Autorisation à payer les comptes de dépenses à terme fixe

Règlements d'emprunt numéros 361-2005, 455-2011, 485-2012 et 493-2012

 - Acceptation de l'offre
 - Modalités de l'emprunt
 - Solde non utilisé
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Service des incendies de Sainte-Croix
 - Unité d'urgence
 - Mandat plans et devis (modification résolution 374-2012)
- 6) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
 - Engagement de Mme Carolle Lachance
 - Engagement de Mme Barbara Duval
- 7) Aménagement/urbanisme/développement
 - Démission
 - Mme Mylène Murray, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Dépôt du procès-verbal du 19 décembre 2012
 - Nomination des membres
 - Comité de démolition
 - Nomination des membres

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

Demande à la commission de protection du territoire agricole du Québec
- Dossier Ferme Jacolu enr., lot 3 590 560

8) Voirie

Réfection à la rue Laurier (projet n° 154-07-0839)

- Honoraires professionnels n° 2 (ministère des Transports du Québec)
- Demande d'autorisation

9) Loisirs et culture

Projet de relais touristique

- Honoraires professionnels n° 4 (Option aménagement)
- Décompte progressif n° 4 (Paradis aménagement urbain)

Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc.

- Dépôt des procès-verbaux et rapports du président
- Démission d'un administrateur municipal
- Nomination d'un remplaçant

10) Varia

MRC de Lotbinière

- Utilisation des services temporaires de la MRC de Lotbinière pour la gestion du service de l'urbanisme de Sainte-Croix
- Projet Municipalité Amie Des Aînés (MADA)

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

001-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

PROCÈS-VERBAL

002-2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 À 20 : 00 HEURES

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2012 à 20 : 00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

003-2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 À 21 : 00 HEURES

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2012 à 21 : 00 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

004-2013

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012 À 21 : 45 HEURES

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 17 décembre 2012 à 21 : 45 heures tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

005-2013

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

MUNICIPALITÉ

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2012

SALAIRES BRUTS DU 25 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2012	MAIRE ET CONSEILLERS	15 685.71
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	11 347.73
	URBANISME	4 076.78
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, SECRÉTAIRE TEMPORAIRE, PERSONNEL ÉLECTORAL, BRIGADIÈRES, POMPIERS, URBANISME, MACHOIRES DE VIE, P/RÉPONDANTS, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIERGERIE, PAT. EXT., T/JEUX, POLYVALENTE &	67 461.76
	AVANTAGES SOCIAUX	9 361.92
	SOUS-TOTAL	107 933.90

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2012

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	200 674.82
	TOTAL	308 608.72

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 17 DÉCEMBRE 2012 – RATIFICATION

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE	19 987.50 (1)	
270259459 SERV.PROF.RECHERCHE PATRIMOINE	19 987.50	PHOTOS, GRAPHISTE & IMPRESSION LIVRE SAINTE-CROIX. PAYÉ PAR SUBVENTION PACTE RURAL #2 (25,000 \$)
BANQUE NATIONALE DU CANADA	565.34 (1)	
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	63.00	ESSENCE DAKOTA
232001631 DIESEL - TRACT. PELOUSE SEULEM	47.01	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.00	ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	72.01	ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	70.00	ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	75.14	ESSENCE DAKOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	66.00	ESSENCE DAKOTA
232000631 ESSENCE - EQUIPEMENT VOIRIE	30.02	ESSENCE DIVERS EQUIPEMENTS
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-2.84	ESCOMPTE ULTRAMAR
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	70.00	ESSENCE DAKOTA
HYDRO-QUEBEC	8 554.38 (1)	
241200681 ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 703.39	SERVICE NOVEMBRE 2012
270121681 ELECTRICITE ASCENSEUR 786977	142.90	SERVICE NOVEMBRE 2012
241400681 ELECTRICITE DEGRILLEUR 787041	376.78	SERVICE NOVEMBRE 2012
241300681 ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	3 105.88	SERVICE NOVEMBRE 2012
232000681 ELECTRICITE-GARAGE MUN. 786613	460.56	SERVICE NOVEMBRE 2012
259000681 ELECT. - CHALET SPORTS 787157	623.15	SERVICE NOVEMBRE 2012
222000681 CHAUFFAGE - P. INCENDIE 787314	874.55	SERVICE NOVEMBRE 2012
241500681 ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	86.64	SERVICE NOVEMBRE 2012
234000681 ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	98.31	SERVICE NOVEMBRE 2012
241501681 ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	82.22	SERVICE NOVEMBRE 2012
TELU COMMUNICATIONS INC.	775.25 (1)	
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	2.51	SERVICE DÉCEMBRE 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	160.67	SERVICE DÉCEMBRE 2012
241400331 TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.34	SERVICE DÉCEMBRE 2012
241300331 TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.34	SERVICE DÉCEMBRE 2012
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)	72.23	SERVICE DÉCEMBRE 2012
261000331 TELEPHONE-URBANISME	9.85	SERVICE DÉCEMBRE 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	105.49	SERVICE DÉCEMBRE 2012
261000331 TELEPHONE-URBANISME	84.45	SERVICE DÉCEMBRE 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	211.13	SERVICE DÉCEMBRE 2012
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	2.24	SERVICE DÉCEMBRE 2012
VIDÉOTRON LTÉE	114.92 (1)	
261000331 TELEPHONE-URBANISME	38.31	SERVICE JANVIER 2013
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	38.31	SERVICE JANVIER 2013
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	38.30	SERVICE JANVIER 2013

Total : 29 997.39

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 17 DÉCEMBRE 2012

BANQUE NATIONALE DU CANADA	163.44 (3)
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	70.83 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	93.43 ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-0.82 ESCOMPTE ULTRAMAR
EPLF	365.05 (1)
270120443 ENLEV. NEIGE - HOTEL DE VILLE	135.10 SABLE HÔTEL DE VILLE
233002443 EPANDAGE - ABRASIFS S/URBAIN	229.95 SABLE TROTTOIRS & CHALET DES LOISIRS
FORMATION URGENCE VIE	125.51 (1)
223100675 MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	125.51 COMPRESSES & GANTS PR
HÉLÈNE JOLICOEUR	16.03 (1)
270291341 PUBLICITÉ- ASS. (ALCS) OBNL	16.03 RUBAN ADHÉSIF MARCHÉ DE NOEL
LEMAY MARIO	100.00 (1)
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	1 419.94 (1)
2307000411 PÉRIMÈTRE URBAIN SERV. PROFES.	1 419.94 SONDAGE AGRANDISSEMENT PÉRIMÈTRE URBAIN
LES HABITATIONS HARDY INC.	100.00 (1)
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
LES MAGASINS KORVETTE LTEE	2.30 (1)
270120641 BIENS NON DURABLE - C./COMM	2.30 ASSIETTES
LES PRODUITS INDUSTRIELS	343.78 (1)
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	343.78 HYPOCHLORITE & CONTENANTS
LES SERVICES JAG INC.	100.00 (1)
5513600000 DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	100.00 REMB. DÉPÔT DE GARANTIE
M.R.C. DE LOTBINIERE	16 729.67
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	39.67 SUPPORT TECHNIQUE JUILLET À DÉCEMBRE 2012
246000521 ENTR. & AMELIOR. - COURS D'EAU	16 690.00 FRAIS COURS D'EAU 2012
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.	8 676.84 (3)
216000412 SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	837.19 HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
216000412 SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	1 737.27 HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
216000412 SERV. JURIDIQUE REL. TRAVAIL	6 102.38 HON. PROF. DOSSIER GÉNÉRAL
PETITE CAISSE	58.68 (3)
216000416 REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	25.50 CADEAU DÉPART MYLÈNE MURRAY
216000310 FRAIS DEPL. - REL. TRAVAIL & PER	9.18 CARTE DE SOUHAIT
213000321 TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	24.00 RENFLOUEMENT PETITE CAISSE
PETITE CAISSE SENTIER PEDESTRE, SKI	232.32 (1)
270190522 ENTR. PISTES DE SKI FOND	72.32 PIÈCES & ACCESSOIRES
270190631 ESSENCE & HUILE- ENT. SKI FOND	160.00 ESSENCE
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	6.87 (1)
241200521 ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	6.87 POMPE DOSEUSE POLYMÈRE
SIFTO CANADA CORP.	5 207.03 (1)
241200635 USINE EAU - PRODUITS CHIMIQUES	5 207.03 SEL ADOUCISSEUR
SIGNALISATION LEVIS INC.	73.58 (1)
235500649 PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	73.58 PLAQUES TOPONYMIQUES
STE-CROIX SPORTS INC.	183.71 (1)
222000650 PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	183.71 PELLER & COUVERTURES
TELUUS COMMUNICATIONS INC.	115.05 (1)
241200331 TELEPHONE - U/EAU 796-2180	115.05 SERVICE DÉCEMBRE 2012
TELUUS MOBILITE	302.31 (1)
213000331 TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	29.15 SERVICE DÉCEMBRE 2012
211000331 TELEPHONE CELL. 806-6809	58.00 SERVICE DÉCEMBRE 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.27 SERVICE DÉCEMBRE 2012
270120331 TELEPHONE CELL.- C/COMM.	156.74 SERVICE DÉCEMBRE 2012
232000331 TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	29.15 SERVICE DÉCEMBRE 2012
VIDÉOTRON LTÉE	52.83 (1)
222000331 TEL.2464, & PAGETS (9)	52.83 SERVICE JANVIER 2013

Total : 34 374.94

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 13-2012

006-2013

AUTORISATION À PAYER LES COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à payer les dépenses à terme fixe dans le délai imparti, savoir :

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

COMPTES DE DÉPENSES À TERME FIXE

Descriptions	2012	2013
Salaires	609 762	550 984
Avantages sociaux	89 364	86 919
Poste et transport	9 055	10 320
Service téléphonique	18 236	18 997
Police	218 756	250 769
Immatriculation des véhicules	3 499	3 605
Enlèvement des déchets	145 751	149 726
Contrats de déneigement & abrasifs	249 022	210 105
Essence & huile	16 375	17 275
Électricité & ent. réseau d'éclairage	100 017	102 129
Location photocopieur Toshiba		3 286
Frais de financement (intérêts)	224 066	202 801
Remboursement dette long terme & fonds roulement	527 633	475 127
Quotes-parts M.R.C. – Adm., évaluation, enfouissement, cour municipale, etc.	292 747	292 520
Part. fin. - O.M.H.	22 960	23 477
Part. fin. - Centre culturel (incluant affectations)	177 958	203 757
T O T A L :	2 705 201	2 601 797

Le certificat de crédits suffisants # 01-2013 est émis par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 361-2005, 455-2011, 485-2012 ET 493-2012

007-2013

ACCEPTATION DE L'OFFRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Croix accepte l'offre qui lui est faite par la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 16 janvier 2013 au montant 340 700 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 361-2005, 455-2011, 485-2012 et 493-2012, au prix de 98,63 %, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

32 500 \$	1,75000 %	16 janvier 2014
33 300 \$	2,00000 %	16 janvier 2015
21 500 \$	2,25000 %	16 janvier 2016
21 900 \$	2,45000 %	16 janvier 2017
231 500 \$	2,55000 %	16 janvier 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

008-2013

MODALITÉS DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Sainte-Croix souhaite emprunter par billet un montant total de 340 700 \$:

- Règlement numéro 361-2005 pour un montant de 24 600 \$ (réfection de la toiture du centre culturel et sportif)

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

- Règlement numéro 455-2011 pour un montant de 152 491\$ (projet d'un relais touristique)
- Règlement numéro 485-2012 pour un montant de 75 009 \$ (honoraires professionnels pour la réfection de voirie aux rues Laurier et du Moulin)
- Règlement numéro 493-2012 pour un montant de 88 600 \$ (remplacement du ponceau du rang 3 Est)

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix avait, le 13 décembre 2012, un montant de 24 600 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 250 100 \$, pour une période de 2 ans, en vertu du règlement numéro 361-2005;

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Berchmans Dancause

APPUYÉ PAR : Michel Cameron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 340 700 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 361-2005, 455-2011, 485-2012 et 493-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim;

QUE les billets soient datés du 16 janvier 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014 -	32 500 \$
2015 -	33 300 \$
2016 -	21 500 \$
2017 -	21 900 \$
2018 -	22 600 \$ (à payer en 2018)
2018 -	208 900 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Sainte-Croix émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 janvier 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 455-2011, 485-2012 et 493-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE la municipalité de Sainte-Croix emprunte 24 600 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 mois et 3 jours au terme original du règlement numéro 361-2005.

009-2013

SOLDE NON UTILISÉ

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements, à l'exception du règlement numéro 361-2005, un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Sainte-Croix modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la municipalité de Sainte-Croix demande au ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

010-2013

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

CENTRE CULTUREL

SALAIRES DE DÉCEMBRE 2012

SALAIRES BRUTS DU 25 NOVEMBRE AU 29 DÉCEMBRE 2012	DIRECTEUR DES LOISIRS	4 723.80
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	14 520.21
	AVANTAGES SOCIAUX	2 600.61
	SOUS-TOTAL	21 844.62

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE DÉCEMBRE 2012

FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	0.00
	TOTAL	21 844.62

COMPTES PAYÉS À PARTIR DU 17 DÉCEMBRE 2012 – RATIFICATION

HYDRO-QUEBEC		10 893.62 (2)	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	6 097.04	SERVICE NOVEMBRE 2012
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	4 796.58	SERVICE NOVEMBRE 2012
SHAW DIRECT		33.17 (1)	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - STARCHOICE	33.17	SERVICE DÉCEMBRE 2012
TELUS COMMUNICATIONS INC.		321.39 (1)	
270125331	TELEPHONE	321.39	SERVICE DÉCEMBRE 2012

Total : 11 248.18

COMPTES À PAYER À PARTIR DU 17 DÉCEMBRE 2012

AIGUISAGE ROUSSEAU		167.76	
0270165525	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	167.76	COUTEAUX (4)
CIMCO REFRIGERATION		2 064.31 (3)	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	694.09	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	496.69	INSPECTION MI-SAISON
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	873.53	ENTRETIEN SYSTÈME RÉFRIGÉRATION
CLAUDE GARNEAU		193.85 (1)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	193.85	ACHATS RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.		588.84 (4)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	482.67	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	61.75	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	19.32	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	25.10	ACHATS RESTAURANT
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.		598.11 (2)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	416.67	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	181.44	ACHATS RESTAURANT
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX		493.26 (2)	
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	246.63	ORDURES NOVEMBRE 2012
270175446	ENLEVEMENT DES ORDURES	246.63	ORDURES DÉCEMBRE 2012
PHARMACIE STE-CROIX INC.		5.27 (1)	
270181660	PRODUITS ENTRETIEN -RESTAURANT	5.27	PRODUITS NETTOYANTS
ROGERS SANS-FIL		47.26 (1)	
270125331	TELEPHONE	47.26	SERVICE DÉCEMBRE 2012
SAPUTO PRODUITS LAITIERS CANADA S.E.N.C.		328.20 (2)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	109.40	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	218.80	ACHATS RESTAURANT
SUPERMARCHE STE-CROIX INC.		25.82 (2)	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.58	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	13.24	ACHATS RESTAURANT

Total : 4 512.68

SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

UNITÉ D'URGENCE

011-2013

MANDAT PLANS ET DEVIS (MODIFICATION RÉSOLUTION 374-2012)

ATTENDU la résolution numéro 374-2012;

ATTENDU l'offre de service reçue de la firme «Les Services 10-10 inc.» datée du 21 août 2012 et que depuis, cette compagnie a été dissoute;

ATTENDU QUE l'offre de service sera maintenue par M. Dan Roy;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de mandater M. Dan Roy à procéder à la préparation des plans et devis relativement au projet n° 1010-20131001 de l'unité d'urgence pour le Service de sécurité incendie.

SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX

012-2013

ENGAGEMENT DE MME CAROLLE LACHANCE

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager Mme Carolle Lachance de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

013-2013

ENGAGEMENT DE MME BARBARA DUVAL

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'engager Mme Barbara Duval de Sainte-Croix pour agir au sein du Service de premiers répondants de Sainte-Croix. L'Agence de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches confirmera que cette personne a suivi et réussi la formation de premiers répondants.

Les conditions salariales sont celles prévues aux prévisions budgétaires.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

DÉMISSION

014-2013

MME MYLÈNE MURRAY, RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Monsieur Jacques Gauthier annonce la démission de Mme Mylène Murray, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, à compter du 11 janvier prochain. Elle occupait ce poste depuis le 05 octobre 2011.

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de madame Mylène Murray et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de cette année au sein du Service de l'urbanisme.

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2012

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 19 décembre 2012.

015-2013

NOMINATION DES MEMBRES

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir au sein du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité, savoir :

Jean-Pierre Ducruc, conseiller
Michel Cameron, conseiller
Gilles Lacasse, résidant
Andrée Laroche, résidante
Daniel Faucher, résidant
Henri Thibodeau, résidant
Réjean St-Onge, résidant

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

QUE le responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, agisse comme personne ressource et secrétaire dudit comité.

Leur mandat est pour une période de deux ans renouvelable en janvier 2015.

COMITÉ DE DÉMOLITION

016-2013

NOMINATION DES MEMBRES

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes pour agir sur ledit comité :

- M. Jacques Gauthier, maire
- M. Michel Cameron, conseiller
- M. Jean-Pierre Ducruc, conseiller

Leur mandat est renouvelable en janvier de chaque année.

DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC

017-2013

DOSSIER FERME JACOLU ENR., LOT 3 590 560

ATTENDU QUE M. Jacques Leclerc de la Ferme Jacolu enr., lot 3 590 560, souhaite retirer la résidence de la ferme;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite vendre sa ferme à son fils;

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

IL est proposé par Michel Cameron, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de confirmer que la demande de M. Jacques Leclerc de la Ferme Jacolu enr., lot 3 590 560, est conforme à la réglementation municipale.

VOIRIE

RÉFECTION À LA RUE LAURIER (PROJET N^o 154-07-0839)

018-2013

HONORAIRES PROFESSIONNELS N^o 2 (MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC)

ATTENDU les résolutions numéros 220-2012 et 349-2012;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de payer au ministère des Transports du Québec, la somme de 19 197,01 \$ relativement aux honoraires des plans et devis pour la réfection à la rue Laurier, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 607451 datée du 17 décembre 2012.

019-2013

DEMANDE D'AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Croix doit réaliser des travaux de prolongement d'égout pluvial sur la rue du Moulin dans le cadre du projet de reconstruction de la route 271;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la municipalité doit demander une autorisation auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis de ce projet sont présentement en préparation par BPR Infrastructure;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

CONSIDÉRANT QUE le MDDEFP doit autoriser la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation doit être préparée par un ingénieur;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement que la municipalité mandate la firme BPR Infrastructure à présenter les plans et devis du projet de reconstruction de la route 271 en milieu urbain incluant des travaux d'aqueduc et d'égout municipaux au MDDEFP, dans le but d'obtenir l'autorisation requise pour réaliser les travaux sur la rue de Moulin.

QUE la municipalité accepte les plans et devis préparés par BPR Infrastructure et autorise ce dernier à transmettre les plans et devis au MDDEFP.

QUE France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, est autorisée à signer au nom de la municipalité de Sainte-Croix toute correspondance relative à cette demande.

LOISIRS ET CULTURE

PROJET DE RELAIS TOURISTIQUE

020-2013

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (OPTION AMÉNAGEMENT)

ATTENDU les résolutions numéros 111-2012, 285-2012, 316-2012 et 353-2012;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à « Option aménagement, architectes paysagistes » la somme de 1 337,73 \$ relativement aux honoraires pour la surveillance des travaux pour le projet de relais touristique, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 2340 datée du 03 décembre 2012.

021-2013

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 4 (PARADIS AMÉNAGEMENT URBAIN)

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à « Paradis aménagement urbain » la somme de 5 052,57 \$ relativement aux travaux d'aménagement du projet de relais touristique, telle que plus amplement détaillée à la demande de paiement datée du 25 octobre 2012 et selon la recommandation de Option aménagement, architectes paysagistes.

ASSOCIATION DES LOISIRS ET DE LA CULTURE DE SAINTE-CROIX INC.

DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX ET RAPPORTS DU PRÉSIDENT

Dépôt par la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim des procès-verbaux et des rapports du président de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc. tel que présenté, soit :

Procès-verbaux

- 13 décembre 2010
- 24 novembre 2011
- 13 décembre 2011

Rapports du président

- Année 2011
- Année 2012

022-2013

DÉMISSION D'UN ADMINISTRATEUR MUNICIPAL

M. Jacques Gauthier annonce la démission de M. Jean-Pierre Ducruc;

ATTENDU la résolution numéro 144-2009;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Jean-Pierre Ducruc à titre d'administrateur municipal sur le conseil d'administration de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc., à compter du 09 janvier 2013.

023-2013

NOMINATION D'UN REMPLAÇANT

ATTENDU la résolution numéro 022-2013;

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de nommer monsieur Gratien Tardif à titre d'administrateur municipal sur le conseil d'administration de l'Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc., à compter du 09 janvier 2013, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Ducruc.

VARIA

MRC DE LOTBINIÈRE

024-2013

UTILISATION DES SERVICES TEMPORAIRES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE POUR LA GESTION DU SERVICE DE L'URBANISME DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QU'il est requis d'utiliser les services temporaires de la MRC de Lotbinière pour la gestion du Service de l'urbanisme de Sainte-Croix en raison du départ de madame Mylène Murray, responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats, à compter du 11 janvier 2013;

ATTENDU QUE la municipalité aura besoin du service temporaire de l'urbanisme de la MRC dès le 14 janvier 2013, soit une journée de 7 heures par semaine, ou plus selon les besoins;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 132-2005;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de requérir les services temporaires de la MRC de Lotbinière.

025-2013

PROJET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Lotbinière a adopté le 8 février 2012 la résolution no. 031-02-2012 pour appliquer au programme Municipalité Amie Des Aînés (MADA), pour les municipalités (sauf Saint-Agapit et Lotbinière), et au programme de politique familiale locale;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a accepté la demande de subvention de la MRC et a confirmé le 6 novembre 2012 par lettre le versement d'une subvention de 130 000 \$ pour la réalisation de 15 politiques pour les aînés et 15 plans d'action;

ATTENDU QU'une condition du programme MADA est que le milieu doit contribuer pour 10% au projet. Dans notre cas cela représente 13 000 \$ que le conseil des maires a adopté le 28 novembre 2012 le règlement de quotes-parts 2013 (No 239-2012) et a prévu pour 2013 de collecter 13 000 \$ entre les 15 municipalités visées (à parts égales);

ATTENDU QUE le programme MADA prévoit la mise en place d'un comité de pilotage au sein de la MRC et un comité de pilotage au sein des 15 municipalités participantes, que ce comité aura le mandat d'être le « porteur du projet » dans chaque localité;

ATTENDU QUE le programme MADA vise à doter les municipalités locales d'une politique pour les aînés et d'identifier les actions à mettre de l'avant au cours des trois prochaines années;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a prévu un autre programme le QADA (Québec ami des Aînés) qui permettra de financer certaines actions identifiées au MADA;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a refusé la demande de subvention pour la réalisation des politiques familiales locales le 16 novembre 2012;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2013

ATTENDU QUE les membres du conseil de la MRC ont signifié leur intention de traiter simultanément le volet « famille » en même temps que le volet « aînés »;

ATTENDU QUE le programme MADA prévoit également une contribution de 23 800 \$ qui sera versée au Carrefour action municipale famille (C.A.M.F.) afin d'assister techniquement la MRC et les 15 municipalités participantes;

- 20 heures : 20 heures réservées à la MRC;
- 90 heures : 6 heures réservées à chaque municipalité;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier et résolu unanimement :

- d'accepter de participer au projet MADA au cours des 2 prochaines années;
- de mettre en place un comité de pilotage local pour mener à bien le projet;
- de traiter simultanément le volet « famille » et le volet « aînés »;
- d'informer le « Carrefour Action Municipale Famille » de notre intention d'utiliser les services de 6 heures proposées.

IL est également résolu de transmettre cette résolution à la MRC de Lotbinière et au CAMF.

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÉGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

- Information sur le projet de réfection aux rues Laurier et du Moulin.
- Information sur le centre multifonctionnel.
- Information sur l'organisme « Association des Loisirs et de la Culture de Sainte-Croix inc. ».
- Information sur le projet de l'escalier.
- Information sur la requête en Cour supérieure.
- Information sur le programme triennal d'immobilisations 2013/2014/2015.

026-2013

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 52 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et
secrétaire-trésorière par intérim

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.